

Lyon, le 6 février 2017



Mobile : ça passe ou ça passe pas ?
Les Maires ruraux veulent une carte de France
à jour de la situation

Le lundi 6 février, les associations d'élus signent avec l'Etat et les quatre opérateurs de téléphonie une convention nationale de mise en œuvre de l'extension du programme de couverture en services de téléphonie mobiles. C'est une étape importante de l'Etat et des Opérateurs dans la prise de conscience (enfin) d'une réelle absence de qualité de l'usage du téléphone mobile surtout/majoritairement en zone rurale.

La vie de nos concitoyens est pénalisée et la France est en retard.

Il faut agir vite ! **Au même moment, les Maires ruraux de France appellent l'ensemble de leurs collègues à utiliser cet outil** inédit pour signaler la qualité effective de la couverture mobile de leur territoire.

Ils les appellent à se rendre sur la plateforme :

<http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr>

ouverte par l'Etat à la demande des élus. En quelques minutes, chaque commune peut être recensée et apparaitre enfin sur les écrans radar via la plateforme.

« L'histoire de la couverture mobile est un rendez-vous technologique manqué entre la France et ses territoires ruraux. La pression mise sur les opérateurs en 2003 a été tellement faible qu'une large partie du territoire ne bénéficie pas de technologies pourtant déjà anciennes et largement déployées dans les villes. Cette réalité doit prendre fin et les opérateurs doivent assumer leurs responsabilités. Même si ce temps sera trop long, il faut l'enclencher et j'appelle mes collègues à le faire de toute urgence » précise Vanik Berberian, président des Maires ruraux de France.

Nos propositions

Les maires ruraux de France exigent que soient enfin utilisés les fonds européens pour les investissements stratégiques (FEIS - fonds Junker) précisément adaptés et pensés pour le financement des infrastructures du numérique comme le précisait dès 2015 les sénateurs J.M. Emorine et D. Marie dans un rapport sur « Le plan d'investissement pour l'Europe : une opportunité pour les collectivités territoriales ». Cette opportunité est inutilisée par l'Etat ; il doit réviser sa stratégie à ce sujet.

En lieu et place, la convention prévoit de privilégier l'usage du fonds d'investissement local et la dotation pour l'équipement des territoires ruraux (DETR). Notre signature contrainte par l'urgence de l'enjeu n'est pas un blanc-seing pour l'utilisation de ces fonds, déjà pauvres, pour les communes comme la DETR, qui doit être préservée pour d'autres politiques tout aussi indispensables. Recourir à la DETR n'est ni suffisant ni opportun.

C'est à la fois se priver d'autres moyens disponibles et préempter sur des enveloppes utilisables à d'autres projets déjà prévus. Les maires ruraux le condamnent parce que c'est faire une fois de plus peser sur les crédits dédiés au monde rural et notoirement insuffisants. De même nous n'acceptons pas que l'argent public aille aux opérateurs pour concurrencer les démarches entreprises sur les réseaux d'initiatives publiques (RIP) en lieu et place d'investissements dans les zones moins rentables parce que moins denses.

Le Bureau des Maires ruraux de France

Contacts :

- Maires ruraux de France - 04 37 43 39 80
- @maires_ruraux
- amrf@amrf.fr